



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **07-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 18 janvier 2012**

Le dix-huit janvier deux mille douze, à dix-sept heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni salle Henriette GROLL à SASSENAGE, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Présents : M BAFFERT, V BELLE, Y BOULARD, M BROUZET, A CARBONARI , J CARRIER, C COIGNÉ, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M.MASTROMAURO, P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : G. FRIER, G JULLIEN. D ROUX,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS - TRAVAUX 2012 AU COMPLEXE SPORTIF ARISTIDE BERGES A SEYSSINET-PARISSET

Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose :

Le Complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset est utilisé pour 2/3 du temps par les lycées Aristide Bergès (Seyssinet-Pariset), Roger Deschaux (Sassenage) et Jacques Prévert (Fontaine).

Dans le cadre de sa compétence « maintenance des équipements sportifs », le SIRD a programmé pour l'année 2012 les travaux suivants :

✓ Suite au diagnostic concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des travaux sont à effectuer sur l'ascenseur « Vercors » : installation d'un dispositif de signaux sonores et visuels.

Le montant de ces travaux est estimé à 5 000.00 € HT.

✓ Un diagnostic énergétique du complexe sportif Aristide Bergès a été effectué en mars 2011 par le bureau BAEC.

Afin de diminuer les consommations de chauffage et d'améliorer le confort d'hiver et d'été dans le bâtiment, des préconisations ont été faites par le bureau d'études. Il s'agit :

- de réaliser des opérations de maintenance et de réglage sur les installations de chauffage, de ventilation et en chaufferie (l'économie de consommation après travaux a été estimée à 107 879 KWh en énergie primaire) et d'installer une gestion technique du bâtiment via un superviseur spécifique.

Le montant de ces travaux est estimé à 28 200.00 € HT

- de remplacer deux portes d'issue de secours (salle Oisans et façade Ouest Vercors) par des portes métalliques isolantes (remplissage laine de roche compressée, joints d'étanchéité).

Le montant de ces travaux est estimé à 8 000.00 € HT

- de modifier une partie de l'installation électrique du bâtiment Vercors construit en 2000 :

✓ couloir : pose de 3 détecteurs de présence et remplacement des pavés par des luminaires de type « dunlight » à led (4 600.00 € HT)

✓ sanitaires sportifs hommes et femmes : remplacement des pavés par des hublots avec détecteurs de présence intégrés, soit 8 hublots au total (1 200.00 € HT)

✓ locaux arbitres hommes et femmes : pose de détecteurs de présence dans les sanitaires et les vestiaires (nombre total 12) et pose d'1 hublot avec détecteur de présence intégré dans l'entrée (1 450.00 € HT)

✓ vestiaires : pose de 2 hublots avec détecteur de présence intégré (nombre total 8)

(1 750.00 € HT)

✓ sanitaires publics hommes et femmes : pose d'1 détecteur de présence en plafond dans l'entrée (nombre total 2) et 1 hublot avec détecteur de présence intégré dans chaque sanitaire (nombre total 8) (1 750.00 € HT)

✓ éclairage des mails piétons et parkings par des projecteurs (1 250.00 € HT)

Le montant de ces travaux est estimé à 12 000 € HT

Le montant de l'opération pour les travaux du complexe sportif Aristide Bergès est donc de 75 500.00 € HT.

Monsieur le Vice-Président demande d'autoriser le Président à solliciter une subvention au taux en vigueur, auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes, pour les travaux décrits ci-dessus.

Après débat, le comité syndical :

✚ AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux en vigueur, auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes pour les travaux programmés au complexe sportif Aristide Bergès (Seyssinet-Pariset) : mise en accessibilité de l'ascenseur Vercors + travaux d'économie d'énergie : montant prévisionnel 75 500 € HT.

✚ AUTORISE le président à signer tout document relatif à ce dossier.

✚ S'ENGAGE à inscrire au budget 2012 la part restant à la charge du Syndicat Intercommunal

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 janvier 2012
Le Président
Michel BAFFERT